

EHPAD LES 3 Sources

Linglas Izella

29470 LOPERHET

Tél : 02.98.07.05.57

[secretariat@les3sources29.fr](mailto:secretariat@les3sources29.fr)



## Lettre d'information 30 Mai 2022

### Edito

---

#### **Au-delà du soin, la coopération avec la famille du résident est une nécessité**

Le rôle des soignants ne se limite pas à l'accompagnement du résident car soigner une personne âgée demande à prendre en considération sa famille et son histoire de vie. Cela oblige au devoir de communiquer.

Communiquer, c'est parfois simplement être attentif à la présence de l'autre, sourire, avoir un mot pour chacun. Communiquer, c'est écouter et répondre aux questions, questionner, reformuler... en s'adaptant aux attentes, aux aspirations. Communiquer, c'est montrer qu'on s'intéresse à cet autre, le résident, avec qui on partage une bonne partie du quotidien, et, faire participer sa famille à propos des souvenirs, des histoires vécues, des actes et activités du projet personnalisé de leur proche, de ses nouvelles. L'objectif de la participation des familles est de maintenir et développer du lien affectif et social, animer les retrouvailles de proximité, permettre de partager ce qui a été entendu dans l'intimité. Cela permet aussi

de valoriser l'implication des familles dans l'accompagnement de leur proche, de raviver et partager la mémoire familiale. Il s'agit aussi de prendre en compte les faits ayant marqué le parcours de leur proche, qui se trouvant désormais dans une période de fragilité, parfois oubliée qui il a été, au point d'avoir besoin de se rappeler à travers l'autre, d'authentifier son vécu, se renarcissiser. Bref, redonner de la valeur à l'histoire de vie c'est redonner de la couleur à la personne, de l'estime de soi.

## Point de situation

---

### **Sur l'évolution épidémiologique et l'actualisation des consignes sanitaires**

Depuis le lundi 16 mai 2022, le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports publics (bus, métros, trains, avions, taxis).

Toutefois, **le port du masque reste obligatoire dans les établissements de santé et médico-sociaux** (hôpitaux, pharmacies, centres de santé, laboratoires de biologie médicale, maisons de retraites, EHPAD...) pour les soignants, les patients et les visiteurs.

La Bretagne enregistre 7 916 nouveaux cas positifs depuis le 6 mai. Le taux d'incidence s'élève désormais à 490,3 cas pour 100 000 habitants au niveau régional avec un taux de positivité des tests RT-PCR et antigéniques de 29,8 %.

Dans notre région, la diminution de la circulation du virus se poursuit, avec une baisse du taux d'incidence, du taux de positivité et des admissions à l'hôpital. Les indicateurs virologiques et hospitaliers restent, néanmoins, à des niveaux encore élevés.

Dans ce contexte, il est important de maintenir les gestes barrières dès que la situation l'exige. Par ailleurs, la vaccination restant la protection la plus efficace contre la Covid-19 et ses formes graves, les autorités sanitaires et territoriales rappellent que l'injection de la deuxième dose de rappel est ouverte aux personnes âgées de 60 ans et plus, notamment en EHPAD.

### **Sur les visites des proches/familiers aux résidents de l'EHPAD**

La présentation d'un passe sanitaire reste exigée, à l'entrée de notre établissement, pour les membres de familles/les proches accompagnant les résidents ou leur rendant visite.

Le personnel extérieur intervenant ponctuellement dans notre établissement doit aussi présenter son passe sanitaire valide.

Tous les membres du personnel de notre établissement sont à jour de leur schéma vaccinal.

Les preuves sanitaires considérées comme valides dans le cadre du passe sanitaire sont :

- ✓ un résultat négatif d'un examen de dépistage virologique à la COVID-19 de moins de 24h (RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un pharmacien) ;
- ✓ un certificat de vaccination justifiant d'un schéma vaccinal complet ;
- ✓ un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la COVID-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique réalisés plus de onze jours et moins de quatre mois auparavant (ce certificat est valable pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen).

La présentation d'un passe sanitaire n'est pas exigée pour :

- ✓ les résidents de l'établissement ;
- ✓ les personnes accompagnant ou rendant visite aux résidents, en cas d'urgence ou situation particulière (fin de vie, syndrome de glissement, décompensation) appréciées par la direction de l'établissement.

### **Rappel à la vigilance lors de visite des proches/familiers en unité protégée Aulne et Elorn**

Nous rappelons aux familles de faire attention lors des visites dans les unités de vie protégées. Merci de faire attention après votre passage qu'aucun des résidents ne vous suive et ne sorte en même temps que vous. De ce fait, nous vous invitons à regarder que la porte soit bien fermée après votre visite.

### **Sur l'implication des familles dans l'accompagnement aux rendez-vous médicaux**

L'EHPAD est un établissement médicalisé pour personnes âgées dépendantes. Il a pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation de la vie sociale et le soin, en coopération avec la famille et particulièrement de la personne de confiance du résident.

Le manque d'effectifs suffisants pour assurer le meilleur service à la personne accueillie en EHPAD (ratio de 0,64 personnel pour 1 résident) et la problématique d'absentéisme conjoncturel (19 % en 2021) ne permettent en aucun cas aux professionnels d'être mobilisés pour participer aux transferts des résidents aux différents rendez-vous médicaux. De plus, l'association le Home familial ne dispose pas de suffisamment de bénévoles mobilisables pour un tel accompagnement.

Les soins quotidiens (pansements, mesure de la glycémie, distribution des médicaments...) sont effectués par l'équipe soignante au sein de l'EHPAD. En l'absence du médecin coordinateur, l'infirmière coordinatrice s'occupe de la coordination des interventions des médecins traitant et des rendez-vous avec les spécialistes. De plus, notre secrétaire est en arrêt maladie depuis fin mars 2022. Les contacts effectués pour n'ont pas encore permis de trouver un candidat ayant le profil adéquat pour assurer son remplacement.

En coopération avec les familles et proches, les soignants doivent organiser les rendez-vous médicaux de résidents chez le généraliste, à l'hôpital ou chez un spécialiste afin de s'assurer qu'ils ne manquent aucune consultation importante. L'assurance d'avoir la personne de confiance à ses côtés dans les étapes importantes de sa vie est rassurant pour le résident.

**Jean Bosco BAHATI**

**Directeur de l'EHPAD les 3 Sources**